Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Vontobel

Energy Revolution

ISIN	LU0952815594
Catégorie de parts	N
Monnaie	EUR

un compartiment de Vontobel Fund

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment à gestion active vise à dégager la croissance du capital la plus forte possible sur le long terme. Il relève de l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur financier.

- Il investit surtout dans des actions et valeurs assimilables aux actions. Il peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Il peut aussi détenir des liquidités.
- Le compartiment investit principalement dans des actions et des titres assimilés à des actions émis par des sociétés du monde entier appartenant au secteur des ressources d'avenir, lequel inclut les thèmes principaux de l'énergie alternative (p. ex. l'énergie éolienne et solaire, le biocarburant) et la rareté des ressources (telles que les matières premières, l'innovation des produits, l'eau propre, la sylviculture, l'agriculture, etc.). **Type d'approche:** Le Compartiment promeut les aspects environnementaux et sociaux en appliquant des approches d'exclusion et d'intégration ESG. En outre, les entreprises doivent présenter une notation ESG minimum (c'est-à-dire exclusion des plus mauvais élèves ESG) basé sur le modèle de notation d'un fournisseur de données tiers renommé. Cette notation ESG évalue les entreprises sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques. En se concentrant sur le thème de la transition en cours du carbone vers les énergies renouvelables et en appliquant les critères ESG décrits ci-dessus, le Compartiment exclut au moins 20% de l'univers d'investissement initial, à savoir le marché des actions mondial. **Seuil**: au moins 90% des titres du Compartiment sont couverts par l'analyse ESG. Le Compartiment applique une stratégie détaillée de vote et d'engagement par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers qui lui permet d'utiliser son rôle d'actionnaire (et d'actionnaire potentiel) pour aider les entreprises à devenir plus durables. **Principales limites méthodologiques:** incohérence potentielle, inexactitude ou indisponibilité des données ESG fournies par des prestataires externes. **De plus amples détails à ce sujet sont disponibles dans le prospectus.**
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et pour atteindre l'objectif d'investissement.
- Le compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Le gestionnaire dispose d'une liberté totale dans le cadre des limites de placement prédéfinies.
- Les revenus ne sont pas distribués mais réinvestis.
- L'achat et la vente de titres s'accompagnent de frais de transaction payables en sus des frais indiqués.
- Rachat d'actions: quotidiennement lorsque les banques sont ouvertes au Luxembourg (cf. prospectus pour détails et exceptions).
- Les parts N sont réservées à certains investisseurs spécifiques et n'accordent aucun rabais ou rétrocession. Voir le prospectus pour obtenir de plus amples détails.

Profil de risque et de rendement

◀ Risque plus faible — Risque plus élevé ▶

Rendements généralement moins élevés — Rendements généralement plus élevés

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur ci-dessus ne mesure pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Lors du classement d'une catégorie de parts du compartiment dans une catégorie de risque, il peut arriver que tous les risques ne soient pas pris en compte. Cela concerne par exemple les risques liés à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation détaillée des risques est fournie au chapitre «Notice regarding special risks» de la partie générale (General Part) du prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- Les produits dérivés s'accompagnent souvent de risques d'évaluation et opérationnels et d'un effet de levier, lequel amplifie les gains, mais aussi les pertes. Les produits dérivés de gré à gré encourent les risques de contrepartie correspondants.
- En raison de la concentration du portefeuille sur des sociétés liées à un thème d'investissement spécifique, la diversification des risques est réduite.
- Le compartiment intègre aussi des critères de durabilité dans son processus d'investissement. La performance du compartiment peut par conséquent être supérieure ou inférieure à celle d'un portefeuille géré de façon traditionnelle.
- Les investissements dans des actions A chinoises sont soumis à l'évolution des conditions politiques, économiques et sociales en Chine, ainsi qu'à l'évolution des politiques, des lois et des réglementations du gouvernement de la République populaire de Chine.
- Le cours d'une action peut être défavorablement influencé par des évolutions au sein de la société, de son secteur ou de l'environnement économique et faire l'objet de fluctuations rapides. Les actions recèlent des risques plus importants que les obligations et les instruments du marché monétaire.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS VOTRE INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.30%
Commission de conversion	1.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS SUR UN AN	
Frais courants	1.26%

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS DANS CERTAINES CONDITIONS PRÉCISES

Commission de performance

Aucune

Les frais ponctuels indiqués sont des valeurs maximales. Ils peuvent, selon le cas, être inférieures – veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre communiqué concernant les frais courants se fonde sur les douze derniers mois, au 28 février 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

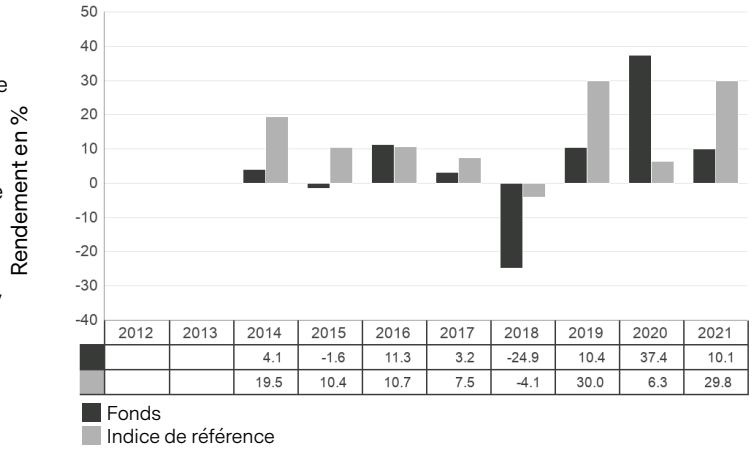
- Les coûts des opérations du fonds, à l'exception de ceux que le fonds paye à l'achat ou à la vente de parts d'autres placements collectifs de capitaux.

D'autres informations sur les frais sont fournies au chapitre «Fees and expenses» de la partie générale (General Part) du prospectus, disponible sous www.vontobel.com/AM.

Performances passées

Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les frais ponctuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance de la catégorie de parts a été calculée en tenant compte des frais courants, mais pas des frais ponctuels.
- Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2013. Le compartiment a été lancé en 2008.
- Jusqu'au 31 août 2021, le compartiment a utilisé le MSCI World Index TR net comme indice de référence.
- La catégorie de parts utilise l'indice de référence MSCI All Country World Index TR net uniquement aux fins de comparaison de la performance. L'indice de référence n'est pas compatible avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.
- La performance passée du fonds est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (EUR).



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds			4.1	-1.6	11.3	3.2	-24.9	10.4	37.4	10.1
Indice de référence			19.5	10.4	10.7	7.5	-4.1	30.0	6.3	29.8

Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus, les derniers rapports semestriel et annuel, les prix des parts ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais sous www.vontobel.com/AM.
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 18, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description du calcul de la rémunération et des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sous www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et peuvent être obtenues gratuitement en version papier sur simple demande.
- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Sauf indication contraire dans la partie spéciale (Special Part) du prospectus, chaque détenteur de parts peut demander la conversion de tout ou partie de ses parts conformément au chapitre «Conversion of shares».
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).
Vontobel Asset Management S.A. est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/04/2022.